



# Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle des Vals de Saintonge

## Résidence de Photographie

### Appel à candidature 2017

#### Contexte

La Communauté de Communes des Vals de Saintonge (55 000 habitants, 111 communes) et la Ville de Saint-Jean d'Angély souhaitent mettre en oeuvre une résidence d'artiste photographe sur le territoire des Vals de Saintonge, dans le cadre d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle signé avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Cette résidence est proposée avec le soutien de la Villa Pérochon -Centre d'Art Contemporain photographique, situé à Niort.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite valoriser son dynamisme culturel et artistique ainsi que son riche patrimoine. La municipalité ambitionne de témoigner à la fois de l'architecture soignée de cette cité médiévale et de sa vitalité actuelle, tant commerciale que touristique ou événementielle.

De son côté, la Communauté de Communes de Vals de Saintonge, créée au 1er janvier 2014, se dote peu à peu d'une identité territoriale à l'échelle de ses 111 communes. Cette identité se construit notamment par des représentations visuelles des paysages, des Hommes, des savoir-faire qui la composent.

Les deux collectivités partagent l'avis que la photographie est la discipline artistique à même de répondre aux préoccupations précitées en mêlant excellence et popularité.

1\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1er octobre 2016 suite à l'avis du Conseil régional.

## Projet

Le thème de la résidence est délibérément vaste : « Portrait(s) des Vals de Saintonge ». Il doit ainsi permettre de traiter aussi bien de paysages, de patrimoine bâti, d'hommes et de femmes etc. en fonction du regard de l'artiste retenu.

## Une résidence de création participative

La résidence de création participative mêlera paritairement création et action culturelle.

La mission du photographe en résidence ne s'arrête pas au travail de création. Il aura à partager sa réflexion et son approche artistique par un travail de médiation et de pratique photographique auprès des publics jeunes et diversifiés.

L'artiste sélectionné aura donc 4 missions complémentaires à mener :

- Une médiation artistique auprès de jeunes publics précédemment identifiés par les porteurs de projet. Ces ateliers artistiques sont un pan important du projet qui s'inscrit dans une démarche d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes. Ils représentent 90h d'intervention, soit 6 groupes répartis sur le territoire à raison de 15h chacun.

La tranche d'âge envisagée sont les 6 - 18 ans (écoles élémentaires, collèges, lycées, centres de loisirs, associations artistiques locales...)

- La création sera l'expression d'un regard extérieur porté sur les Vals de Saintonge, sur ce qui fait ce territoire, ses Hommes, son patrimoine, ses paysages... Elle doit concourir à en donner une image et à développer son appropriation par les habitants.

Ce volet création pourra se nourrir des échanges tissés avec les jeunes au cours des ateliers de médiation (clichés valorisés au sein d'une exposition, d'un ouvrage...),

- Des temps de rencontres ponctuelles avec la population du territoire (conférence, démonstration, pratique etc.),
- L'organisation d'une exposition, imaginée en extérieur, en trois points du territoire. L'édition d'un catalogue est envisagée.

La Villa Pérochon-CACP de Niort, partenaire de la résidence, mettra à disposition son atelier suivant un planning établi en amont : laboratoire argentique N&B (agrandisseur Devere jusqu'au 4x5 inchs et Chromega ), numérique (scanner Imacon, ordinateur – mac et imprimante EPSON 9890).

# Modalités

## Période

La résidence est prévue pour une période de 8 semaines au printemps 2017 (entre mars et juin) et aura pour thématique « Portrait(s) des Vals de Saintonge ».

## Lieu

L'artiste, basé à Saint-Jean-d'Angély, a vocation à travailler sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge (voir carte ci-joint).

## Hébergement, repas, déplacements

L'artiste retenu sera être logé dans un appartement de la Ville de Saint-Jean d'Angély pour une durée de 8 semaines maximum. Le cas échéant, un lieu de travail à définir pourra être mis à disposition.

Les frais de repas sont pris en charge par le biais d'un forfait (15€/jour).

Les déplacements devront se faire de manière autonome (pas de prêt de véhicule) et feront l'objet de remboursement (au réel, dans la limite d'un budget de 2250 €)

## Conditions financières

L'artiste percevra une rémunération nette de 6 000€ pour la durée de son intervention et pour les droits de monstration et d'auteur du possible catalogue ou autres diffusions des œuvres de la part des collectivités.

Une convention sera établie, spécifiant les engagements des collectivités et ceux de l'artiste avec un planning prévisionnel d'intervention. L'artiste devra justifier d'un statut social (ou structure administrative) lui permettant d'émettre une facture.

Il devra être inscrit à l'agressa ou bien à la maison des artistes.

## Dossier de candidature

Votre dossier de candidature doit comporter :

- une proposition du projet artistique personnel pour la résidence et la thématique
- un dossier visuel de présentation des travaux déjà réalisés.
- un curriculum vitae à jour.
- une proposition d'atelier pédagogique
- les coordonnées du candidat.

Il est à envoyer :

- Soit par courrier à l'adresse Communauté de Communes des Vals de Saintonge 55 rue Michel Texier BP 505052 – 17413 Saint-Jean d'Angély Cedex, obligatoirement accompagné d'une copie PDF, réuni en un seul fichier notamment pour les visuels des travaux déjà réalisés
- Soit uniquement par internet sous forme de dossier PDF, en un seul dossier, à [cecilia.guiberteau@cdcvalsdesaintonge.fr](mailto:cecilia.guiberteau@cdcvalsdesaintonge.fr)

Date limite d'envoi des candidatures : vendredi 2 décembre 2016.

Entretien de recrutement prévu le mercredi 14 décembre.